



Dossier presse

Sécurisation des scies à ruban : la CRAM de Bretagne présente des solutions concrètes au CFIA 2010

Jeudi 11 mars à 11h 30 - salon CFIA - Hall 5 E/30 F/33

Service Communication, le 11 mars 2010

Contact presse : Cécile Rivoalland

Mél. : cecile.rivoalland@cram-bretagne.fr

Tél. : 02 99 26 61 95 / 06 79 57 96 04

Communiqué de presse

Les scies à ruban sont des outils utilisés dans tous les secteurs d'activité pour découper les matières trop dures pour être coupées avec un couteau : les cuirs, cartons, les os, les viandes ou les poissons congelés, les crustacés... Les lames de ces scies sont très efficaces et aussi très dangereuses.

Malgré les nombreux accidents graves de coupures, d'amputations au niveau des mains, il n'y a pas eu d'évolution par rapport à la sécurisation. Entre 2001 et 2007, on comptabilise près de 25 accidents par an en moyenne en Bretagne. La grande polyvalence d'utilisation des scies, sa facilité d'utilisation n'ont pas incité les industriels et les concepteurs de machines à concevoir d'autres outils.

L'obligation récente de réaliser l'évaluation des risques professionnels a changé un peu la donne. Pour améliorer les conditions d'utilisation de cet outil, parfois indispensable, des industriels de l'agroalimentaire et des concepteurs de machines ont travaillé ensemble.

Grâce à l'investissement des opérateurs, des concepteurs et des décideurs, parfois sur plusieurs années, des solutions innovantes ont été trouvées. Elles se situent au niveau même du travail de l'opérateur afin d'automatiser la découpe ou sur la conception de la scie pour éloigner l'opérateur de la lame.

Louis GAD SAS à Lampaul-Guimiliau, CLERMONT à Liffré, Les Viviers de la Méloine à Plougasnou et Les Viviers de Porsguen à Plouescat, CITE MARINE à La Prenessaye, KERMENE à St Jacut du Méné, CELVIA à St Jean Brévelay, BERNARD à Moréac, sont des exemples d'entreprise qui ont sécurisé les scies et participé à une étude pour la prévention.

Cette étude a été possible grâce aux industriels, aux concepteurs de machines et au réseau prévention de l'INRS Paris et Nancy et les CRAM qui ont apporté leurs conseils sur les domaines techniques et réglementaires.

Séverine Demasy, Ingénieur Assistance Conseil - Filière agroalimentaire à l'INRS, Thierry Balannec, ingénieur conseil régional et Pierre-Yves Le Gall, contrôleur de sécurité à la CRAM de Bretagne vous présenteront la démarche.

Les scies à ruban : des machines utiles mais dangereuses

Les scies à ruban sont utilisées dans presque tous les secteurs d'activité : bois, métallurgie, cuirs, cartons... L'agroalimentaire n'échappe pas à la règle quel que soit le domaine d'activité et la taille de l'entreprise.

Ces machines permettent de couper toutes les matières trop dures pour être coupées avec un couteau : les os, les viandes ou les poissons congelés, les crustacés...

La polyvalence, la robustesse et le coût relativement modique sont les principales caractéristiques de cet équipement.

La dangerosité aussi. En effet, elles peuvent être commercialisées même si la partie coupante de l'outil (la lame) est accessible par l'utilisateur. Comprises dans l'annexe 4 de la Directive machines, il faut toutefois un « CE de type » (c'est à dire qu'elles soient conçues suivant la norme européenne *EN 12 268 : machines pour les produits alimentaires – scies à ruban – Prescriptions relatives à la sécurité et à l'hygiène*). Cela n'empêche pas les accidents.

Près de 25 accidents du travail par an en Bretagne

S'il est difficile d'extraire des données statistiques précises sur les accidents du travail survenus sur ces machines dans l'agroalimentaire, une étude faite pour la Bretagne sur la période 2001-2007 donne les éléments suivants :

175 accidents du travail sur la période (soit 25 par an en moyenne) ayant entraîné 8 464 jours d'arrêt, pour un coût direct de 322 402 €. Ce coût peut être multiplié par 2 ou 4 en intégrant les pertes de production, les temps de formation, les pertes liées à l'image de marque...

Les accidents sont souvent graves avec des amputations.

Malgré des freins aux changements ...

Malgré les nombreux accidents et la connaissance du risque de la part de tous les acteurs, il n'y a pas eu d'évolution sur l'outil permettant de le sécuriser. Cette contradiction est due aux freins aux changements suivants :

- La grande polyvalence de l'outil et sa facilité d'utilisation n'ont pas incité les industriels et les concepteurs de machines à concevoir d'autres outils. D'autant plus que la multitude d'applications nécessiterait pour chacune une machine spécifique. Le marché n'est donc, a priori, pas intéressant.
- Les difficultés et le coût pour obtenir un « CE de type » ont limité les concepteurs dans leurs recherches.
- La peur des industriels de perdre le CE, s'ils modifient la machine, les ont freinés dans leur volonté de modifier leurs machines.

Nota : cette peur est infondée car le CE n'est obligatoire que pour la commercialisation d'une machine. Une fois achetée, la machine appartient à l'industriel. Il peut donc la modifier, surtout si cette révision améliore le niveau de sécurité de la machine.

... des démarches de sécurisation aboutissent

Des démarches volontaires :

Les nombreux accidents du travail et l'obligation de réaliser l'évaluation des risques professionnels ont fait prendre conscience aux industriels de la nécessité de sécuriser ces équipements.

Certains ont donc pris la décision de sécuriser leurs scies pour diminuer, voire supprimer, le risque d'AT.

Ces modifications ont été faites individuellement, parfois en interne avec le service maintenance, parfois avec la participation d'un concepteur de machines local.

Ces réalisations volontaires doivent être valorisées et partagées.

L'objectif étant de faire comprendre au plus grand nombre que les industriels peuvent et doivent sécuriser les scies à ruban. Des solutions, souvent simples, existent pour de nombreuses applications.

Les principes de sécurisation à appliquer :

- La première question à se poser est : la scie peut-elle être supprimée ?

C'est effectivement la solution la plus efficace car elle supprime le danger. C'est ce que beaucoup ont fait :

- Certains en faisant le choix de ne plus commercialiser un produit (et perdre des marchés) car sa fabrication était jugée trop dangereuse.
- D'autres en réalisant certaines coupes plus en amont dans le process par des outils plus sécurisés.

- Si ce n'est pas possible, certains ont mis fin à l'action de l'opérateur en couplant la scie à un convoyeur et en la laissant travailler sans intervention humaine dans une enceinte sécurisée.

- L'autre grand principe est d'éloigner l'opérateur pour qu'il ne soit plus en contact avec la lame.

C'est ainsi que certains ont conçu des équipements qui rendent impossible le contact avec la lame en mouvement (y compris lors des nettoyages) :

- des bancs de sciage pour la coupe de pains de poissons congelés,
- des convoyeurs d'amenée des produits jusqu'à la zone de coupe et qui s'adaptent sur la scie : coupe de jarrets ou de pieds de cochons dans l'industrie de la viande, de tourteaux ou de langoustes dans le mareyage...

D'autres ont conçu des dispositifs qui permettent d'éloigner les mains de l'opérateur lors des opérations de coupe :

- des chariots adaptés sur le plateau de la scie pour la coupe d'osso-buco ou de jarrets de porcs,
- des dispositifs développés par l'INRS pour la coupe de multiples produits : jarrets ou palettes de porcs, poissons congelés, ailes de poulets...

Les réalisations les plus abouties ont été conçues grâce à l'association des opérateurs, des concepteurs et des décideurs.

Les acteurs engagés dans une étude pour la prévention

Toutes les démarches de sécurisation de scies réalisées par les industriels ne sont pas connues. Les entreprises ci-dessous ont participé à une étude de sécurisation. Même si la liste est non exhaustive, elle constitue un état des lieux des connaissances. Elle sera enrichie au fur et à mesure des innovations.

Les acteurs qui ont participé à cette étude sont :

- Louis GAD SAS à Lampaul-Guimiliau, qui ont sécurisé totalement toutes leurs scies à rubans pour la coupe de pièces de porcs : jarrets, palettes... Ils ont travaillé avec la SERMA à Lampaul-Guimiliau (concepteur de machines spéciales),
- CLERMONT à Liffré, qui ont adapté une scie pour sécuriser la coupe longitudinale de pieds de cochons. Ils ont travaillé avec RESOLUTECH CONSEIL (concepteur de machines spéciales),
- Les Viviers de la Méloine à Plougasnou et Les Viviers de Porsguen à Plouescat qui ont sécurisé la coupe de crustacés : tourteaux, langoustines, homards. Ils ont travaillé également avec la SERMA,
- CITE MARINE à La Prenessaye qui ont conçu des lignes de coupes sécurisées pour la coupe de pains de poissons congelés. Ils ont travaillé avec leur service maintenance interne,
- KERMENE à St Jacut du Méné, qui ont adapté des scies pour sécuriser la coupe de pièces de porcs : jarrets... Ils ont travaillé avec ARBOR (concepteur de machines spéciales)
- CELVIA à St Jean Brévelay, qui ont adapté des scies pour la coupe des osso-buco. Ils ont travaillé avec ARBOR à Landevant (concepteur de machines spéciales),
- BERNARD à Moréac, qui ont adapté des scies pour sécuriser la coupe de pièces de porcs : jarrets... Ils ont travaillé en interne avec leur service maintenance.
- Il faut également citer le réseau prévention avec l'INRS Paris et Nancy puis les CRAM qui ont apporté leurs conseils sur les domaines techniques et réglementaires.

Les perspectives

La volonté des industriels de ne plus exposer leurs salariés à des machines ayant une lame en mouvement accessible est réelle.

Ce premier état des réalisations devrait leur démontrer que des solutions simples et efficaces existent. Elles ne sont pas forcément exactement duplicables. Par contre, chacun peut adopter le principe de la démarche de sécurisation. En associant au projet les utilisateurs et les concepteurs on peut trouver la solution qui convient !